



RÈGLEMENT DU CONCOURS « Auprès de mon arbre » Le grand concours de podcast du magazine Salamandre Junior

Article 1 – Organisateur

Les Éditions de la Salamandre, société à responsabilité limitée, identifiée par le N° SIRET 439 466 582 00061 dont le siège est sis ZI, rue Noirichaud, 25290 ORNANS, représentées par son Gérant, Monsieur Julien PERROT.

Les Éditions de la Salamandre organisent, dans le cadre de leur programme Salamandre École, un concours national gratuit de création de podcast intitulé « Auprès de mon arbre », destiné aux groupes d'enfants encadrés par un enseignant, animateur ou éducateur majeur.

Ce concours a pour objectif de sensibiliser les jeunes à la nature, de développer leur esprit critique, leur créativité ainsi que leurs compétences en éducation aux médias et à l'information (EMI).

Article 2 – Participants

Le concours est ouvert aux groupes suivants situés en France métropolitaine et dans les DROM-COM :

- classes de CE2, CM1, CM2, 6e et 5e ;
- centres de loisirs ;
- accueils périscolaires ;

Chaque groupe participe sous la responsabilité d'un enseignant, animateur ou éducateur majeur. La participation est gratuite. Une seule participation est autorisée pour chaque classe. En dehors du territoire métropolitain la Salamandre se réserve le droit d'aménager les conditions d'attribution du prix (Art. 11).

Article 3 – Thème du concours

Le podcast devra traiter du thème : « Auprès de mon arbre ».

L'arbre est entendu au sens large, dans ses relations avec le vivant. Les participants peuvent notamment explorer par exemple :

- l'arbre lui-même ;
- les animaux et plantes qui vivent autour de lui ;
- la canopée ;
- une souche ;

- les champignons ;
 - les cavités ;
 - les chaînes alimentaires ;
 - l'arbre comme refuge, garde-manger ou habitat ;
 - les liens entre l'arbre, la biodiversité et les activités humaines ;
 - les enjeux liés à la protection de la nature ou au climat...
-

Article 4 – Nature des réalisations attendues

Les participants devront réaliser un podcast documentaire original comprenant :

- une partie documentaire présentant une information fiable et vérifiée ;
- un bonus artistique ou sensible (poème, haïku, chanson, création sonore, lecture, texte personnel...).

Le podcast devra durer :
minimum : 2 min 30
maximum : 4 minutes

Les productions devront être enregistrées en français.

Le fichier audio devra être transmis au format MP3 et ne devra pas dépasser 12 Mo.

Article 5 – Conditions de participation

Les podcasts devront :

- être réalisés par les enfants avec l'accompagnement de leur encadrant ;
- être des créations originales ; Les reprises et les plagats sont interdits
- ne pas avoir déjà été primés dans un autre concours ;
- respecter les droits d'auteur et les droits voisins.

Les musiques, bruitages ou sons utilisés devront être :

- créés par les participants,
- issus de banques libres de droits,
- ou utilisés avec les autorisations nécessaires.

Les informations présentées devront être exactes et issues de sources fiables. L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au Concours de façon mécanique ou autre est proscrite.

Le participant garantit également que sa réalisation n'est pas contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs et, sans que cette liste soit exhaustive, elle ne doit pas :

- être à caractère violent, pornographique, injurieux, diffamatoire, raciste, antisémite, négationniste... ;
- être susceptible par sa nature de porter atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité, de l'égalité entre hommes et femmes et de la protection des enfants et des adolescents ;
- encourager à la commission de crimes et/ou de délits ;
- inciter à la consommation de produits illégaux ;
- être à caractère grossier ou obscène ;
- violer ou méconnaître les droits de la propriété intellectuelle (droits d'auteur, compositeur, éditeur, droit des marques etc.), ni être susceptible de constituer une atteinte à la présomption d'innocence ou porter atteinte à la vie privée des personnes ;
- faire l'objet d'une action en justice ou d'une réclamation de la part d'un tiers.

Le non-respect de ces conditions entraîne l'élimination définitive du participant.

Article 6 – Modalités de dépôt

Les podcasts devront être déposés sur la plateforme Salamandre École :

<https://ecole.salamandre.org/>

Du 1er novembre 2026 au 1er mars 2027 inclus.

Le dépôt comprend notamment :

- le fichier audio ;
- le formulaire de participation en ligne dûment complété ;
- le nom de la structure participante ;
- le niveau de la classe ou du groupe ;
- le nom et prénom de l'enseignant ou de l'animateur référent ;
- l'adresse postale de l'établissement scolaire, ou structures ;
- email et numéro de téléphone de l'enseignant ou animateur ou éducateur ;
- le titre du podcast.

Les modalités techniques (format, taille maximale du fichier et nomenclature) sont précisées sur la plateforme de dépôt et à l'article 4 du présent règlement.

Article 7 – Diffusion des podcasts

En participant au concours, les responsables autorisent les Éditions de la Salamandre à diffuser gratuitement les podcasts :

- sur le site Salamandre École ;
- sur les supports numériques de la Salamandre ;
- lors d'événements liés au concours ;
- dans toute communication destinée à valoriser l'opération.

Les enfants et les enseignants demeurent les auteurs de leur création.
Toute utilisation se fera uniquement dans le cadre de la promotion du concours et des actions pédagogiques de la Salamandre.

Article 8 – Autorisations

Le responsable du groupe s'engage à disposer :

- des autorisations parentales nécessaires concernant la participation des enfants ;
- des autorisations de diffusion de leur voix ;

Aucune donnée personnelle des enfants ne sera rendue publique sans autorisation.

Article 9 – Jury

Les podcasts seront évalués par un jury composé de professionnels :

- journalistes ;
- scientifiques ;
- naturalistes ;
- spécialistes du podcast jeunesse ;
- partenaires de l'opération.

Les décisions du jury sont souveraines et ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

Article 10 – Critères d'évaluation

Le jury appréciera notamment :

- la qualité documentaire et la fiabilité des informations ;
 - le respect du thème ;
 - la qualité de l'observation de la nature ;
 - l'originalité du traitement ;
 - la créativité artistique ;
 - la qualité de l'écriture sonore ;
 - la clarté de l'expression orale ;
 - l'implication des enfants dans la réalisation.
-

Article 11 – Lauréats et récompenses

Les 10 meilleurs podcasts seront récompensés lors de la Semaine de la presse et des médias dans l'École en mars 2027 et seront avertis par email.

1^{er} Prix

- Le groupe lauréat participera à l'**enregistrement d'un épisode** de la nouvelle saison des podcasts de la Salamandre Junior « **Sam et les explorateurs du vivant** », produit en partenariat avec l'**Office français de la biodiversité**.
- Un **abonnement d'un an à la Salamandre Junior** est offert pour la classe ou le centre de loisirs.
- Un **hors-série Salamandre Junior Safari en forêt, mission « Arbres »** est offert à chaque enfant.
- Une BD **Les robinsons** est offerte pour la classe ou le centre de loisirs.
- Une entrée au **Muséum national d'Histoire naturelle de Paris** est offerte à chaque enfant à l'occasion de l'exposition *Insectes*.

2^{ème} et 3^{ème} Prix

- Un **abonnement d'un an à la Salamandre Junior** est offert pour la classe ou le centre de loisirs.
- Un **hors-série Salamandre Junior Safari en forêt, mission « Arbres »** est offert à chaque enfant.
- Une BD **Les robinsons** est offerte pour la classe ou le centre de loisirs.

4^{ème} et 5^{ème} Prix

- Un **numéro Salamandre Junior** est offert à chaque enfant.
- Un **hors-série Salamandre Junior Safari en forêt, mission « Arbres »** est offert à la classe ou le centre de loisirs.
- Une BD **Les robinsons** est offerte pour la classe ou le centre de loisirs.
- Un jeu **Just wild** pour la classe ou le centre de loisirs.

6^{ème} au 10^{ème} Prix

- Un **numéro Salamandre Junior** est offert à chaque enfant.
- Un **hors-série Salamandre Junior Safari en forêt, mission « Arbres »** est offert à la classe ou le centre de loisirs.
- Une BD **Les robinsons** est offerte pour la classe ou le centre de loisirs.



Il est rappelé que tous les frais accessoires relatifs aux Prix ou les frais généraux liés à la prise de possession des Prix, notamment les frais de transport jusqu'à destination, d'hébergement, de restauration, resteront à la charge des Gagnants.

Les lots sont nominatifs, non modifiables, ni cessibles, ni échangeables. Ils ne peuvent être perçus sous une autre forme que celle prévue au présent règlement, ni attribués à une autre personne et ne feront l'objet d'aucune contrepartie en espèces.

Les Éditions de la Salamandre se réservent le droit, en cas de problèmes liés à ses fournisseurs, de modifier et/ou remplacer les lots par des produits au moins équivalents, sans que les gagnants ne puissent prétendre à aucune indemnité de ce fait.

Article 12 – Calendrier

- 1er novembre 2026 : ouverture des dépôts.
- 1er mars 2027 : clôture des participations.
- Mars 2027 : annonce des lauréats pendant la Semaine de la presse et des médias dans l'École.

Article 13 – Protection des données personnelles

Les informations recueillies dans le formulaire de participation sont utilisées uniquement pour l'organisation du concours.

Elles sont traitées conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Article 14 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Les Éditions de la Salamandre se réservent le droit de modifier le règlement en cas de nécessité ou de force majeure, sans que cela ne puisse engager leur responsabilité.

Article 15 – Loi applicable

Le présent règlement est soumis au droit français.

Toute difficulté relative à son interprétation ou à son application sera réglée, dans la mesure du possible, à l'amiable entre les parties. Les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par Les Éditions de la Salamandre, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

En cas de litige persistant, les tribunaux français compétents seront seuls compétents.

Annexe : Conseils aux participants

Pour mettre toutes les chances de votre côté :

- observez la nature sur le terrain ;
- vérifiez vos informations ;
- laissez parler les enfants ;
- soignez la prise de son ;
- racontez une histoire qui donne envie d'écouter jusqu'au bout ;
- terminez par votre création artistique !

Bonne participation et bonne chance à tous !

